



DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION 2021 FONDS DE SOUTIEN EXCEPTIONNEL 2021

Toutes les rubriques doivent être obligatoirement remplies avec précision.
À défaut, le dossier ne sera pas instruit.

Présentation de la structure

Nom de la structure ⁽¹⁾ :

Sigle :

Type (association loi 1901, ...) ⁽²⁾ :

Siège social ⁽³⁾ :
.....
.....
.....

Siret ou siren ⁽⁴⁾ :

Domaine d'action :

Education Culture Sport Jeunesse ou éducation populaire

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- Statuts ou extraits kbis
- N° SIRET
- RIB /IBAN
- Bilan financier 2020 et tout autre élément important intéressant la demande
- Budget prévisionnel 2021 détaillé (si le tableau de budget prévisionnel intégré au formulaire ne convient pas)

Contacts

Le responsable légal (président, autre...) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

¹ (1) Nom exact correspondant aux statuts en cours de validité en préfecture

(2) Préciser association loi 1901, structure de droit privé,...

(3) Sauf indications contraires, tous les courriers du Conseil départemental seront envoyés au siège social de l'association.
Le siège social doit être situé dans le Cher.

(4) Mentions obligatoires. À défaut, le dossier ne pourra pas être instruit

Fonction: Courriel:
Tél.: Tél.portable:

Responsable à contacter, s'il ne s'agit pas du responsable légal :

Nom: Prénom:
Adresse :
Code postal : Ville:
Fonction: Courriel:
Tél.: Tél. portable:

**Motif d'intervention au regard du règlement
(plusieurs motifs possibles):**

annulation de manifestations en raison des consignes gouvernementales liées à la crise sanitaire du Covid 19, occasionnant des dépenses engagées non couvertes par des recettes et qui répondent aux critères habituels de soutien du Département pour les manifestations sportives et/ou culturelles. Les manifestations régulièrement accompagnées financièrement par le Département et les manifestations s'inscrivant dans le calendrier fédéral (pour le sport) seront prioritaires.

annulation d'actions (formations, stages, résidences, tournées...) en raison des consignes gouvernementales liées à la crise sanitaire du Covid 19, occasionnant des dépenses engagées non couvertes par des recettes et qui répondent aux critères habituels de soutien du Département

report d'événement ou d'action, avec phénomènes de double dépense en cas de dépenses devant être maintenues et d'impossibilité de rattraper la situation sur l'exercice, et qui répondent aux critères habituels de soutien du Département

perte significative de recettes ne permettant pas à la structure de subvenir à ses moyens habituels ne pouvant être rattrapée sur la fin de l'exercice par une baisse corrélée des dépenses liée à :

- o annulation de prestations programmées avant la crise habituellement source de recettes pour le fonctionnement de l'association
- o dans le cadre des championnats sportifs réguliers de haut-niveau ou d'une saison culturelle, perte de recettes de billetterie ou de prestation partenaires non compensée par la baisse de dépenses liées à la non réalisation des actions

impact de la crise sur la situation financière de la structure, en particulier lorsque celle-ci dispose d'emplois salariés (au minimum 1 ETP) qui pourrait mettre en cause la pérennité même de la structure

dépenses supplémentaires dues à la Covid-19 (achats de matériels...)

Caractéristiques de la structure :

Objet de l'association (joindre statuts) :

Moyens humains :

Nombre d'adhérents ou de licenciés :

Dont nombre de bénévoles :

	Quantité	Nature des emplois (salariés, intermittents, auto-entrepreneurs,...)	Commentaires
Nombre de salariés permanents (le cas échéant)			
Nombre de salariés en ETP (le cas échéant)			
Nombre de salariés occasionnels ou emplois indirects liés à l'activité de la structure (le cas échéant)			

Périmètre d'actions de la structure :

- Communal Intercommunal Départemental
 Régional National International

Explications sur le rayonnement géographique de l'activité de la structure :

Réseau :

La structure est-elle membre d'un réseau ?

- OUI NON

Si oui, précisez le(s)quel(s) (comité départemental, CRAJEP, autre) :

.....

Existe-t-il des démarches ou actions mises en place auprès de publics cibles ?

Public scolaire : Oui Non

Si oui, lesquelles (précisez):

.....
.....

Public handicapé : Oui Non

Si oui, lesquelles (précisez):

.....
.....

Public féminin : Oui Non

Si oui, lesquelles (précisez):

.....
.....

Autres publics : Oui Non

Si oui, lesquelles (précisez):

.....
.....

Eléments budgétaires et financiers :

Budget annuel global de la structure 2019 : €

Budget annuel global de la structure 2020 : €

Budget annuel global de la structure 2021 : €

La structure présente sur la période 2020-2021 pour son budget général :

un déficit un équilibre un excédent

Si déficit, montant du déficit affiché par le demandeur sur la période Septembre 2020-Juin 2021 en € : €

Si excédent ou équilibre, la structure présente-t-elle un déficit sur une ou plusieurs actions qui peuvent mettre en déséquilibre ses exercices ultérieurs et qui justifie sa demande de fonds de soutien 2021 ?

OUI NON

Explications détaillées sur les difficultés financières de la structure :

(possibilité d'accompagner ce formulaire d'un document explicatif)

Situation de trésorerie à la date de la demande (en € et en mois) :

..... € soit mois

Aides sollicitées :

Afin de couvrir ces difficultés financières, avez-vous sollicité d'autres types d'aides financières en 2021 ? OUI NON

Si oui, précisez lesquelles ?

Prêt de trésorerie Emprunt Aides de l'Etat (chômage partiel,...)
 Agence nationale du Sport Fonds départemental pour la Vie Associative
 Fonds spécial fédéral (pour le sport) Fonds spécial Région Fonds spécial communal (le cas échéant)
 Autre (précisez):

Aides publiques 2020

Avez-vous reçu en 2020 une ou plusieurs subventions du Conseil départemental et d'autres collectivités publiques?

Précisez-leur(s) montant(s) et leur(s) affectation(s) :

Collectivité	Montant	Affectation

BUDGET PREVISIONNEL 2021

Type de dépenses	Montant arrondi en euros	Recettes et partenariats	Montant arrondi en euros
Achat de matériels hors investissement (<i>fourniture, petit équipement...</i>)		Recettes propres (<i>dont billetterie, ventes diverses...</i>)	
Location salles		Subventions :	
Locations matériels		• Commune(s) ⁽⁴⁾	
Assurance		• Communauté (s) de communes	
Salaires artistiques		• Conseil départemental	
Salaires (<i>techniciens, animateurs, éducateurs...</i>)		• Conseil régional	
Déplacements		État (<i>à détailler ci-après</i>)	
Frais de réception			
Publicité, publication		Aides à l'emploi	
Frais postaux et de télécommunication		Partenaires privés	
Autres (<i>à détailler ci-après</i>)		Autres (<i>à détailler ci-après</i>):	
SOUS-TOTAL		SOUS-TOTAL	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES			
Personnel bénévole		Bénévolat	
		Prestations en nature	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Dons en nature	
SOUS-TOTAL		SOUS-TOTAL	
TOTAL		TOTAL	

Informations importantes

Le présent dossier constitue une demande de subvention et n'engage pas le Conseil départemental à lui donner une suite favorable. Le présent dossier sera retourné au Conseil départemental **avant le 31 août 2021** sur la boîte mail **aide.assos@departement18.fr**.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné (e) (*nom prénom*):

représentant légal de la structure (*nom*): .

.....

déclare que la structure est en règle au regard de l'ensemble des déclarations sociales et fiscales ainsi que des cotisations et paiements afférents

certifie exactes les informations du présent dossier

demande au Conseil départemental du Cher une subvention d'un montant de..... €,

Cette subvention, si elle est attribuée, devra être versée sur le compte bancaire suivant :

Nom du titulaire du compte:

Banque/centre :

Domiciliation :

À....., le.....

Signature En cochant cette case, je confirme avoir pris connaissance du règlement du dispositif et déclare l'accepter. Cette mention vaut signature électronique.

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux informations figurant dans ce formulaire.

Les informations recueillies permettent :

- aux agents habilités des services départementaux du département du Cher, de traiter votre demande relative à l'octroi d'une subvention au titre du fonds de soutien 2021 selon les modalités précisées dans le règlement relatif au fonds de soutien voté par l'Assemblée départementale le 31 mai 2021 (délibération n° AD 123/2021) par le Conseil départemental du Cher
- au payeur départemental du Cher de verser l'aide attribuée
- aux autorités de contrôle des collectivités territoriales de réaliser leur contrôle.

Un défaut de réponse entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier. En fournissant les réponses, vous consentez à ce que les agents des services mentionnés ci-dessus puissent effectuer le traitement de ces informations dans le cadre des objectifs mentionnés ci-dessus. Les données personnelles sont conservées pendant la durée n'excédant pas celle nécessaire au regard de leurs objectifs. Elles sont traitées dans la limite des délais de prescription applicables. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité de vos données, d'un droit d'opposition au traitement de celles-ci ainsi que le droit à tout moment de retirer votre consentement. Pour ce faire, la demande doit être adressée au Délégué à la protection des données - Conseil départemental du Cher - Hôtel du Département - 1 Place Marcel Plaisant - CS n°30322 - 18023 BOURGES CEDEX ou via la rubrique « contact » sur <https://www.departement18.fr/>. Les réclamations relatives à la protection de vos données sont à adresser auprès de la CNIL.